

auto moto n'Go

**PROGRAMME DE
FORMATION
PERMIS B**

PROGRAMME DE FORMATION

❖ PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé des formations proposées par AUTO MOTO N'GO.

❖ PUBLIC ET PRÉREQUIS

Le public concerne tout candidat au permis conduire catégorie B.

Selon le type de formation envisagée, les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Permis B	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 17 ans.
AAC	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 15 ans.
Permis BEA	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 17 ans.

❖ OBJECTIF

AUTO MOTO N'GO s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC) pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Ces objectifs sont regroupés par thèmes pour la partie théorique, et de compétences pour la partie pratique, que le public doit acquérir au cours de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire.

❖ **CONTENU DE LA FORMATION**

Au cours de la formation, le stagiaire abordera les éléments suivants :

1. **Des cours d'éducation routière pour l'accès à une mobilité citoyenne.**
 2. **La partie théorique pour l'obtention de l'Examen Théorique Général (ETG) comprenant :**
 - ✓ Le thème 1 donne l'information sur la signalisation en général (panneaux, marquages) et présente les règles que vous devez connaître pour conduire en sécurité,
 - ✓ Le thème 2 traite des stratégies de prise d'information, d'analyse et de décision pour conduire en sécurité. Est également traitée, la prise de conscience des risques dans les capacités et des limites du conducteur,
 - ✓ Le thème 3 décrit des situations de conduite particulièrement difficiles et propose des stratégies pour y faire face,
 - ✓ Le thème 4 décrit comment partager la rue et la route en toute sécurité et met l'accent sur les caractéristiques des autres usagers,
 - ✓ Le thème 5 traite des aspects administratifs, du permis à point, des infractions mais aussi du chargement du véhicule,
 - ✓ Le thème 6 traite du « Protéger, Alerter et Secourir »,
 - ✓ Le thème 7 présente l'installation au poste de conduite et les précautions nécessaires en quittant ou en montant dans le véhicule,
 - ✓ Le thème 8 donne un aperçu du fonctionnement et de l'entretien du véhicule
 - ✓ Le thème 9 présente les nouveaux équipements de sécurité du véhicule,
 - ✓ Le thème 10 traite de la pratique de l'écomobilité et de l'éco-conduite pour limiter l'impact sur l'environnement et limiter les risques d'accidents.
- **A l'issue de cet apprentissage, le stagiaire a appris à :**
- ✓ Connaître les règles du Code de la route.
 - ✓ Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
 - ✓ Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
 - ✓ Formuler des risques en fonction de la situation.
- **Le contrôle des connaissances s'effectue par :**
- ✓ Évaluation en autonomie et auto-évaluation,
 - ✓ Examens blancs

3. **La partie pratique afin d'obtenir le permis B autorisant la conduite d'une voiture comprenant :**

- ✓ La compétence 1 : assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales,
- ✓ La compétence 2 : utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité,
- ✓ La compétence 3 : préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes,
- ✓ La compétence 4 : prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le contrôle des connaissances s'effectue par un bilan de compétence, permettant la présentation à l'examen de conduite.

❖ **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

1. **Le stagiaire effectuera une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation, comprenant :**

- ✓ Un test de 10 questions portant sur les 9 thèmes de l'épreuve théorique générale,
- ✓ Une évaluation sur simulateur de conduite d'une durée d'environ 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé.

2. **Une formation théorique (Code de la Route) comprenant :**

- ✓ Des cours en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne,
- ✓ Des tests d'examen sur les différents thèmes développés,
- ✓ Alternance théorie/pratique pour faciliter la mémorisation et par conséquent plus d'efficacité pour la formation.

3. **Une formation pratique comprenant :**

- ✓ L'enseignement des 4 compétences générales,
- ✓ A l'issue, et à tout moment de la formation à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).

4. La présentation aux épreuves du Code de la Route (ETG) et pratique (permis B) dès l'acquisition des compétences :

- Pour la conduite accompagnée (CA), au lieu de l'examen de conduite, le stagiaire signe une attestation de fin de formation. Il termine son cycle de formation et entame le cycle de la conduite accompagnée :
- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2h, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur,
 - ✓ Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger),
 - ✓ 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique. La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.
 - ✓ Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale, et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.
 - ✓ Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

❖ DURÉE

La durée de la formation théorique est fonction des résultats du stagiaire, mis à dispositions sur l'ENPC Center.

La durée de la formation pratique est déterminée par les résultats obtenus suite à l'évaluation, réalisée à l'inscription, sur simulateur.

Le nombre d'heures de formation pourra varier en fonction des évaluations intermédiaires.

Toutefois, pour la conduite, le nombre minimum d'heure de formation est de 20.

❖ MOYENS PÉDAGOGIQUE

Pour la formation théorique, SESAM CONDUITE met à disposition du public :

- ✓ Une formation en présentiel dans une salle de code dédiée,
- ✓ Une formation dématérialisée via l'accès au site <https://www.prepacode-enpc.fr>

Les horaires pour la formation au code en présentiel sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	-	15h à 19h
Mardi	10h à 12h	15h à 19h
Mercredi	10h à 12h	15h à 19h
Jeudi	10h à 12h	15h à 19h
Vendredi	10h à 12h	15h à 19h
Samedi	10h à 12h	-
Dimanche	-	-

Le formateur aborde chacun des 10 thèmes à l'aide de supports vidéo lors des séances de code en présentiel.

Pour l'enseignement dématérialisé, l'élève peut aborder chacun des thèmes lors de tests spécifiques.

La formation pratique, quant à elle, se déroule en établissant un planning en fonction des disponibilités de l'élève et des enseignants d' AUTO MOTO N'GO.

❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUE MATÉRIELS**

Les moyens pédagogiques mis à disposition sont les suivants :

- ✓ Livre de code,
- ✓ Livret personnel d'apprentissage,
- ✓ Accès internet au site <https://www.prepacode-enpc.fr> proposant des cours, des tests, des examens blancs et permettant de consulter le dossier personnel,
- ✓ Cours, tests et examens blancs sur vidéoprojecteur dans la salle de code dédiée,
- ✓ Tablettes et casques pour examen dans les conditions de l'ETG,
- ✓ Voitures à double-commande, à boîte manuelle et automatique.

❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT**

Tous les cours sont assurés par des moniteurs diplômés d'Etat.

Les cours théoriques sont assurés par M. Yvon GARRITO, président de AUTO MOTO N'GO et moniteur diplômé d'Etat depuis 30 ans.

4 formateurs professionnels diplômés du BEPECASER disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité assurent les cours de conduite.

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Formation théorique :
 - Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés.
- Formation pratique :
 - ✓ A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage
 - ✓ Les résultats des tests de code et des cours de conduite sont enregistrés dans un dossier personnel sur une base de données (BCD) sur le site <https://www.prepacode-enpc.fr>.
 - ✓ Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

❖ VALIDATION

La validation de la partie théorique est sanctionnée par l'obtention de l'ETG.

La validation de la partie pratique est sanctionnée par un examen avec un inspecteur du permis de conduire.

Le stagiaire doit impérativement avoir satisfait à l'ETG pour se présenter à l'examen pratique.

Pour la conduite accompagnée, le stagiaire doit avoir effectué au minimum 1 an et 3 000 kilomètres en conduite accompagnée.